



CONCERTATION NATURA 2000 MILIEU MARIN

Compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2007 sur la problématique 3
« Amélioration de la qualité des eaux »

- Diffusion du compte rendu : invités, participants de la problématique 3 et participants des problématiques 1, 2, 4, 5.

Le présent compte rendu essaie de traduire le plus objectivement possible les prises de position et les éléments forts du débat. Les intervenants qui souhaiteraient ajouter des compléments ou préciser un point particulier peuvent le faire par mail, dans un délai d'une semaine après l'envoi du compte rendu. Un correctif sera alors adressé à l'ensemble des participants.
Adressez vos correctifs à Alessandra ACCORNERO – PICON : alessandra.accornero-picon@gipcalanques.fr

Participants		
Nom, prénom	Organisme	Mail
ACCORNERO – PICON Alessandra	GIP des Calanques	alessandra.accornero-picon@gipcalanques.fr
AUBERT Alain représenté par FRANCOIS Jean Claude	Les portes des Calanques	arlette.rouquet@tele2.fr
BELLAN Gérard	Centre océanologie de Marseille	gerard.bellan@univmed.fr
BELLAN SANTINI Denise	Centre océanologie de Marseille	denise.bellan@univmed.fr
CAVALLERO Robert	Club de la mer Sormiou	clubdelamersormiou@wanadoo.fr
CLERICI Samuel	GIP des Calanques	samuel.clerici@gipcalanques.fr
DURAND Benjamin	Conseil général des Bouches du Rhone	idurand@marseille-tourisme.com
FOURNIQUET Frank	Société Natrium	infos@natrium.fr
HARMELIN Jean Georges	COM	Jean-georges.harmelin@univmed.fr
HENISSART Clara	Comité régional des pêches PACA	crpmem.paca@wanadoo.fr
KREISER Thomas	CDT 13	tkreiser@visitprovence.com
LABUSSIÈRE Sandrine	Pôle environnement - Ville de Cassis	ecologie@cassis.fr

LAFOND Jean Marie	GIP des Calanques	jean-marie.lafond@gipcalanques.fr
MENELLA Henri	FFESSM – Comité départemental 13	henrimennella@planetis.com
POITOU Isabelle	Association Mer Terre	isabelle.poitou@mer-terre.org
POLACCI Angélique	GIP des Calanques	angelique.polacci@gipcalanques.fr
SOLHEIM Eric	Fédération CIQ 8 ^{ème} et CIQ de Bonneveine	ciqbonneveine@aol.com
THEDY Hervé	AGAM pôle DDEM	h.thedy@agam.org
TOURREL André	FSN 13 et Association des Calanquais de Sormiou	fsn13@wanadoo.fr
VINCENT Alain	ONF	alain.vincent@onf.fr
YZOMBARD Pierre	Association des propriétaires de la calanque de Morgiou	pierre.yzombard@orange.fr

Ouverture de la réunion

JM. LAFOND ouvre la réunion de concertation sur la troisième problématique.

La fiche problématique 3 et la présentation de la problématique sont distribuées à chaque participant. Ces documents seront disponibles en ligne prochainement sur le site du GIP des Calanques (www.calanques.fr).

Un tour de salle est réalisé afin que chacun se présente.

Présentations

A. ACCORNERO – PICON présente :

- la démarche et l'état d'avancement de la procédure Natura 2000 sur le site FR9301602 « Calanques, Iles marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet », secteur des Calanques et de l'archipel de Riou – partie marine,
- les habitats concernés par la problématique,
- les sources de dégradation,
- les objectifs de gestion,
- les mesures proposées,
- les actions prévues et/ou en cours.

C. HENISSART présente ensuite l'action mise en place par l'association des pêcheurs pour la protection de l'environnement maritime pour le stockage des macro déchets récupérés par les pêcheurs (conteneurs sur certains bateaux de pêche et au débarquement).

I. POITOU poursuit en présentant une étude pour un programme de gestion raisonnée des macrodéchets sur Marseille qu'elle conduit pour la ville de Marseille.

Synthèse des points émergeant du débat et à rajouter dans le DOCOB

Les axes forts soulevés lors de la réunion de la problématique n°3 :

✓ Les boues rouges

Un protocole d'urgence doit être prévu en cas de fuite de la conduite des boues rouges ainsi qu'une étude d'impact en milieu côtier.

✓ Les ports

Il est nécessaire de prendre en compte la coordination des actions menées dans le cadre de Natura 2000 avec le plan départemental de gestion et d'élimination des déchets (ports et plaisance), et le plan POLMAR.

✓ Le permis bateau

Comme pour la problématique 1, il convient d'ajouter dans les mesures d'information et de sensibilisation des usagers (mesure 3.1.4), les gestes de prévention de la pollution dans le permis bateau.

✓ Bon état écologique des masses d'eau

Il faudrait signaler dans le DOCOB que les poissons peuvent être de bons indicateurs de la qualité du milieu.

✓ La cuvette de Cortiou

Le DOCOB doit proposer une étude de faisabilité de restauration de la cuvette de Cortiou une fois l'amélioration du rejet effective, voire la mise en place de l'émissaire prochainement à l'étude.

✓ L'Huveaune

Le bassin versant doit être pris en compte dans sa globalité.

✓ Les macrodéchets

Les macrodéchets sont une source de nuisances importantes pour les espèces. Un système de récupération des fonds par le nettoyage des macrodéchets et un suivi des macrodéchets sur le littoral doit être mis en place.

De plus, une campagne de sensibilisation de la population sur le devenir des macrodéchets qu'ils jettent dans les réseaux divers ou sur la voie publique serait nécessaire.

✓ Les pollutions diffuses

Dans les mesures, il faudrait développer les actions pour combattre les pollutions diffuses.

Compte rendu du débat

❖ Thème de discussion : le problème des boues rouges

J. HARMELIN demande si le GIP a pu recueillir des données physiques courantologiques du site car une étude a été financée par Pechiney afin de savoir s'il y a un risque que les boues rouges remontent plus haut que 330 mètres.

A. ACCORNERO-PICON répond que toutes les données disponibles qu'elle a pu trouver sont issues des études que Pechiney a fait mener mais que, d'après elle, cet aspect n'a pas été particulièrement abordé.

D. BELLAN SANTINI souligne que les données produites pour le compte de Pechiney ont été validées par un comité scientifique indépendant présidé par Mr. Jean-Claude DAUVIN et mis en place par la Préfecture.

A. ACCORNERO-PICON précise que c'est sur la base des résultats positifs de cette étude que la question des « boues rouges » n'a pas été intégrée dans la première partie du DOCOB du sous-secteur « Calanques – Archipel de Riou ».

J. HARMELIN souligne que les études courantologiques de ce type sont très rares et qu'il serait donc intéressant de pouvoir prendre en compte ces données pour le site des Calanques.

JM. LAFOND suggère de vérifier s'il y a bien une réduction de l'activité et du rejet des boues rouges comme la Directive européenne l'a demandé ainsi qu'une procédure en cas de rupture de canalisation sur le secteur Natura 2000.

A. VINCENT témoigne qu'il y a moins d'un an une rupture de la canalisation est survenue à terre vers la route de la Gyneste, à Cassis (la bauxite y étant poussée depuis Gardanne), entraînant un gros rejet dans les espaces naturels. Ce rejet a été évacué, puisque nous possédons les engins adéquats à terre, mais un tel phénomène survenant en mer serait beaucoup plus difficile à maîtriser.

D. BELLAN SANTINI demande si la conduite a été ensouillée sur les premiers miles (c'est-à-dire protégée par une coque) afin d'éviter les dégâts des chaluts. Elle précise également qu'en principe selon la réglementation maritime la fréquentation de cette zone est interdite.

J. HARMELIN signale que les rejets de Cortiou n'ont pas de conséquences sur les substrats meubles tandis que sur les substrats durs on a constaté un colmatage des parois du canyon.

D. BELLAN SANTINI précise qu'avec le réchauffement local dû aux boues rouges il pourrait y avoir un changement dans le développement de la faune. Selon une campagne et un suivi scientifique, validé par un conseil scientifique, ces boues n'ont pas d'impact toxique.

JM. LAFOND rappelle qu'au final, les pouvoirs publics sont contraints de financer les dépollutions.

❖ **Thème de discussion : le remplacement de l'exutoire à Cortiou**

R. CAVALLERO demande quelles seraient la taille et la profondeur du tuyau enfoui selon les projets qui ont été étudiés pour le remplacement de l'exutoire.

A. ACCORNERO-PICON répond que pour l'instant les études effectuées suggèrent un positionnement de l'exutoire à une distance de 8 km de la côte et à une profondeur de 800 m.

JM. LAFOND précise que ces éléments de réponse sont le but de l'étude de faisabilité qui devra être faite avant fin 2008.

D. BELLAN SANTINI rappelle qu'une étude de faisabilité a été faite par la COMEX, avant le démarrage des travaux, de l'étage biologique à l'Est de Riou, en direction du canyon de la Cassidaigne. Ce dossier a été enterré suite à la transposition de la directive européenne. Elle ajoute qu'aujourd'hui, il faudrait que le dossier ressorte.

❖ **Thème de discussion : la pollution des friches industrielles**

JM. LAFOND précise qu'aujourd'hui il y a des sites orphelins où les usines sont fermées mais où la pollution reste présente. Ainsi on ne sait plus qui est responsable, il faudrait que les pouvoirs publics payent.

D. BELLAN SANTINI affirme que les tenants de la partie marine devraient obliger ceux de la partie terrestre à faire les recouvrements et les confinements nécessaires ainsi qu'un drainage car, au moment des orages, il y a un rejet des eaux de surface entraînant des dégâts et rejoignant la mer.

A. ACCORNERO-PICON souligne que la pollution n'est pas actuelle, elle est issue des dépôts laissés jadis par les usines qui aujourd'hui ne sont plus en activité.

D. BELLAN SANTINI demande s'il y a des études sur les dosages de polluants dans l'eau de mer à ce niveau là et s'il y a réellement des anomalies de concentration constatées dans l'eau de mer.

A. ACCORNERO-PICON signale que des concentrations élevées de certains métaux lourds ont été constatées dans les sédiments et les matières vivantes.

B. DURAND précise que lorsque le Conseil général 13 a acheté les terrasses des friches à l'Escalette, elles étaient déjà très polluées. Depuis, il y a un comité de suivi qui a été mis en place.

Il signale également qu'aujourd'hui le Conseil général 13 est le seul à s'être positionné comme financeur pour la dépollution du site. Sachant que des coûts importants sont prévus et que cela engendre des difficultés tant juridiques que techniques, il n'y aurait aucune raison que le Conseil

général soit le seul à dépolluer vu que les exploitants ont disparus.

Il ajoute qu'il paraît difficile de confiner une calanque afin d'en récupérer les eaux de ruissellement et qu'à défaut de cela le Conseil général 13 essaye d'informer les gens sur les risques grâce à des campagnes de sensibilisation, comme il a été fait sur la calanque de Samena par exemple.

Il poursuit en précisant que pour les friches dont il est propriétaire, le Conseil général 13 fait en sorte de délimiter les périmètres les plus risqués mais que c'est un espace ouvert très fréquenté et donc difficile à surveiller.

JM. LAFOND affirme que le confinement dans ces cas-là paraît impossible.

D. BELLAN SANTINI souligne qu'en Angleterre sur certains sites Natura 2000, des confinements pour des zones nucléaires ont été effectués.

E. SOLHEIM demande au représentant du Conseil général s'il y a des actions prévues pour les habitants de Samena à l'Escalette car il y a un danger à vivre sur ce site. Il souhaite également savoir ce qui est entendu par « confinement ».

B. DURAND précise que des informations ont été diffusées sur les risques de consommation des légumes cultivés sur le site, et rappelle que la pêche aux oursins est interdite à l'Escalette compte tenu des impacts de la pollution.

JM. LAFOND souligne que selon un diagnostic de l'Institut National de Veille Sanitaire le risque de ce site, par contact et injection, est considéré comme inacceptable.

D. BELLAN SANTINI présente le travail du laboratoire pharmaceutique du professeur Arnaud concernant les indices de pollution dans le secteur de Cortiou vers Croisette de 1982 à 1994 : mercure, plomb, cuivre, zinc, PCB.

❖ **Thème de discussion : les « ports propres »**

S. LABUSSIÈRE signale qu'à Port Miou, il a été mis en place une collecte de déchets par la ville de Cassis pendant l'année et ponctuellement la campagne « Calanques propres ». Tandis qu'au port de Cassis, le Conseil général 13 et la ville de Cassis ont mis en place les actions « Ports propres ».

D. BELLAN SANTINI précise qu'il existe également, en matière de prévention des pollutions accidentelles marines, un plan de prévention des risques à l'initiative des pompiers.

B. DURAND souligne que les Conseils généraux ont l'obligation d'établir un plan départemental de l'élimination et de la gestion des déchets issu de la plaisance. De plus, sur la Côte Bleue, un projet de plan infra-POLMAR est en réflexion afin que les communes littorales puissent s'organiser en amont pour les pollutions accidentelles.

❖ **Thème de discussion : l'information et la sensibilisation du public**

S. LABUSSIÈRE rappelle qu'une plaquette d'information pour le public est déjà

créée dans la calanque de Port Miou.

C. GOMBERT rappelle également l'existence des patrouilles bleues dans les calanques marseillaises et la campagne régionale Ecogestes Méditerranée à la périphérie du site.

D. BELLAN SANTINI demande pourquoi il n'a pas été rajouté dans les mesures de sensibilisation la mise en place d'un brevet complémentaire au permis bateau sur l'écocitoyenneté pour les actions contre la pollution.

❖ **Thème de discussion : le bon état écologique des masses d'eau**

JM. LAFOND explique que selon la Directive cadre sur l'eau, un retour au bon état écologique des masses d'eau sur le site Natura 2000 doit être réalisé pour l'horizon 2015. Il poursuit en soulignant que la zone de Cortiou est considérée comme tellement dégradée qu'il a été accepté une dérogation pour repousser l'obtention du bon état biologique en 2021. Les gestionnaires de la station d'épuration sont toutefois obligés d'établir un suivi du milieu afin de prouver à Bruxelles que l'état de l'eau s'améliore.

De plus, JM. LAFOND continue en précisant que la Ville de Marseille réfléchit sur l'amélioration de la qualité des eaux de baignade car bientôt la mise en application de la nouvelle directive va être plus exigeante sur les niveaux de qualité des eaux. L'amélioration de la qualité des eaux de baignade doit se faire d'ici 2011 ; néanmoins dès 2008 l'Etat doit lister la qualité des eaux (avec un « profil de plage ») sur l'ensemble des lieux de baignade en France.

G. BELLAN explique que revenir à l'état antérieur (1962) dans la cuvette de Cortiou est impossible. En effet, même s'il est possible de retrouver assez rapidement des peuplements considérés comme « normaux », il y a une modification structurelle des sédiments, qui implique que les peuplements qui se reconstituent ne seront plus ceux du détritique côtier que l'on pouvait trouver avant sur ce site.

D. BELLAN SANTINI confirme qu'en effet, quand on parle d'état antérieur du milieu, on considère que les spécificités physico-chimiques du milieu n'ont pas évoluées. Or, les caractéristiques du milieu ont changé depuis les années 1960 compte tenu de la quantité de rejets de toutes sortes, notamment des rejets solides.

G. BELLAN précise que la Ville de Marseille avait proposé en 1995 de nettoyer les fonds de la zone mais cela a été considéré comme une entreprise pharaonique.

JM. LAFOND propose l'idée « d'aider la nature » avec des récifs artificiels et demande si cela a été envisagé.

D. BELLAN SANTINI précise qu'il y a eu des réflexions pour la réhabilitation de la cuvette de Cortiou (colloque, etc.) et que la solution la plus complète qui en est sortie serait de nettoyer les fonds pour enlever les macrodéchets, puis aider la nature en installant des récifs artificiels.

D. BELLAN SANTINI ajoute que les derniers relevés sur le site de Cortiou ont montré la présence d'espèces indicatrices de bonne qualité des eaux, telles que les coquilles St Jacques. Toutefois, même après le retour à l'état antérieur, une grande quantité de produits chimiques sera

encore présente dans le milieu.

B. DURAND expose que deux dossiers majeurs dans la qualité des eaux à Marseille sont Cortiou et l'Huveaune. Il ajoute qu'il faut bien comprendre qu'il y a plusieurs millions d'euros qui ont été investis par la CU-MPM mais que l'amélioration des rejets à moyen terme ne va pas être fabuleuse. Ainsi, les actions Natura 2000 peuvent être bénéfiques si elles deviennent un levier d'action pour accélérer la mise en œuvre de l'émissaire en mer.

JM. LAFOND rappelle qu'en effet les rejets par temps sec se font par Cortiou et donc qu'il y a déviation de l'Huveaune.

D. BELLAN SANTINI confirme qu'il n'y a presque plus de rejets dans l'Huveaune. Cependant, lors de fortes pluies il y a un drainage de tout le bassin versant de l'Huveaune suite aux déchets des populations et que tout part à la mer.

B. DURAND précise qu'il y a une réflexion en cours à la CU-MPM sur la mise en place de bassin de rétention pour éviter qu'à chaque orage il y ait un rejet massif d'eaux hyper polluées.

D. BELLAN SANTINI souligne que le DOCOB est un bon moyen pour demander à ce que le bassin versant soit assaini et le rajouter dans le SAGE. Elle ajoute que la Ville de Marseille a autrefois utilisé le principe de l'amende pour les entreprises polluantes et des financements pour celles qui dépolluaient car à ce moment là le taux de mercure rejeté était très important. Elle suggère également de supprimer dans la partie des suivis ou expérimentations à mettre en œuvre : « l'utilisation d'un modèle numérique », car à l'heure actuelle ce dernier n'est pas assez évolué pour une évaluation de l'impact des rejets de Cortiou.

B. DURAND demande s'il y a eu une étude « zéro bis » (prévue dans l'arrêté du 16 janvier 2004 sur la modernisation du système d'assainissement) qui a été faite.

J. HARMELIN précise qu'il n'y a pas d'étude de référence pour l'*Amphioxus*, en revanche pour les poissons il y a eu deux études de faites avant et après la création de la station d'épuration. Il ajoute qu'il faudrait signaler dans le DOCOB que les poissons sont aussi des indicateurs de la qualité du milieu.

❖ **Thème de discussion : le ramassage des macro déchets par les pêcheurs**

B. DURAND précise que, au départ, la mise en place du système de ramassage de déchets par les pêcheurs a été l'initiative des italiens. De plus, un accord a été fait avec les pêcheurs marseillais et italiens dans le cadre de RAMOGE.

C. HENISSART souligne que l'association de la pêche professionnelle pour la protection de l'environnement marin a créé un protocole de récupération des déchets.

B. DURAND signale qu'il manque un retour d'informations sur la question.

D. BELLAN SANTINI précise qu'il y a un ensemble de données à l'office de la mer suite à un accord passé avec les pêcheurs, qui ont eu du matériel neuf en échange de la récupération des déchets. Cet accord fait suite à une étude alarmante de l'Ifremer réalisée en 1992 sur les macrodéchets.

❖ **Thème de discussion : le programme raisonné des macrodéchets sur Marseille**

B. DURAND signale qu'aujourd'hui il y a peu de moyens pour le ramassage des macrodéchets, et qu'il faut une verbalisation ferme associée à une sensibilisation déjà effective aujourd'hui avec le Naturoscope et l'Office de la mer.

JM. LAFOND précise que l'information doit se faire en amont en informant le public de ne pas jeter aux toilettes et dans les rues de Marseille des déchets solides car cela va directement à la mer. Une campagne doit donc être mise en place. Il informe également que la Ville de Marseille réfléchit à la mise en place d'un nettoyage à sec des rues, qui réduirait considérablement la quantité de déchets transportés à la mer. Il demande également si l'Huveaune amène des macrodéchets.

D. BELLAN SANTINI évoque l'effet pervers de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les gens ayant tendance à aller fumer dehors et à jeter leurs mégots sur la voie publique ; ces derniers se retrouveront ensuite dans la mer. Elle marque qu'aujourd'hui il faut avoir un volet répression.

S. LABUSSIÈRE précise que des réservoirs à mégots ont été mis en place à Cassis mais que les gens continuent de les jeter par terre. Elle ajoute qu'ils partent du principe que puisqu'ils payent des impôts c'est à la Ville de nettoyer.

B. DURAND précise que le Conseil général travaille sur un outil pédagogique pour les collèges sous la forme de DVD « Eaux et milieux aquatiques » incluant le sujet des macrodéchets calqué au programme scolaire avec des exemples locaux. Il rappelle que les fonds de calanque avec les herbiers de Posidonie sont des pièges à macrodéchets.

A. VINCENT souligne l'importance de ces actions pédagogiques. Il évoque également que l'ONF est prêt à mettre les moyens nécessaires mais qu'il faut une coordination efficace en amont pour que cela soit rentable.

D. BELLAN SANTINI précise que les macrodéchets sont une nuisance pour toutes les espèces. Elle souligne également qu'avec le DOCOB, il pourra être mis en place des actions de maintien de la qualité des habitats dans la gestion quotidienne du site Natura 2000 (par exemple par la récupération des fonds en éliminant les déchets). Elle indique que les macrodéchets ne viennent pas de Cortiou et qu'il y a plusieurs fonds de décantation sur la rade de Marseille.

I. POITOU souhaite savoir s'il y a eu des études sur les pollutions des PCB.

B. DURAND précise que non, car le secteur n'est pas directement concerné, les impacts étant minimes.